

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018 – 19H30

Président : Eric Striberni

Secrétaire : Christine Noverraz

1. Appel

Conseillers/ères convoqués	35
présents	23
excusés	7
absents non excusés	5

Le Président ouvre la séance à 19h35. En préambule, il salue la présence de M. Jean-Daniel Florey et de Mme Maude Chollet, tous les deux représentants de la Poste venus nous parler de l'avenir de l'Office de Poste de Bursins,

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour et le met en discussion, à savoir :

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 20 mars 2018
3. Election du Président/e, vice-Président/e, des scrutateurs/trices et suppléant/e/s, des commissions de gestion et des finances
4. Election d'un/e Secrétaire du Conseil Communal
5. Présentation de la Poste
Avenir de l'Office de Poste de Bursins
6. Préavis municipal n° 02/2018
Comptes 2017
7. Préavis municipal n° 03/2018
Gestion 2017
8. Préavis municipal n° 04/2018
Arrêté d'imposition 2018
9. Préavis municipal n° 05/2018
Demande de crédit extrabudgétaire pour le prolongement du trottoir le long de la route de l'Etraz (En Bourdouzan)
10. Communication des délégués aux associations intercommunales
11. Communication de la Municipalité
12. Communication du Bureau
13. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. PV de la séance du 20 mars 2018

Le PV est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. Le PV du 20 mars 2018 est accepté, avec 1 abstention.

3. Election du Président/e, vice-Président/e, des scrutateurs/trices et suppléant/e/s, des commissions de gestion et des finances

Election du Président :

M. Eric Striberni accepte une réélection. Il est réélu par acclamations.

Election du Vice-Président/e :

La Vice-Présidente, Mme Laure Hauswirth accepte également une réélection. Elle est réélue par acclamations.

Election des scrutateurs et des suppléants :

Mme Liliane Allemann et M. Raymond Sauteur acceptent une réélection en tant que scrutateurs. Ils sont réélus par acclamations.

Mme Ida D'Amario et M. Marciano d'Amario (tous les deux) ont accepté une réélection en tant que scrutateurs suppléants. Ils sont également réélus tacitement et par acclamations.

Election de la Commission de Gestion :

La Commission de Gestion est actuellement composée de : Mmes Christiane Parmelin, Michelle Gavin et Nathalie Sartor et de MM. Olivier Humbert et Nicolas Gunther.

Mme Christiane Parmelin, présidente de la commission, ne souhaite pas se représenter.

M. Roland Hänni se présente. Il est élu par acclamations.

La nouvelle Commission de Gestion se compose donc de Mmes Michelle Gavin et Nathalie Sartor et de MM. Olivier Humbert, Nicolas Gunther et Roland Hänni. La nouvelle Commission de Gestion est élue par acclamations.

Election de la Commission des Finances :

La Commission des Finances est actuellement composée de : Mme Véronique Gunther et de MM. Alfred Blaum, Serge Clément, Maxime Dutoit et Joël Martin.

M. Maxime Dutoit, ayant envoyé sa démission au sein du Conseil Communal, doit être remplacé.

Mme Floriane Beetschen se présente. Elle est élue par acclamations.

La nouvelle Commission des Finances se compose donc de Mmes Véronique Gunther et Floriane Beetschen et de MM. Alfred Blaum, Serge Clément et Joël Martin. La nouvelle Commission des Finances est élue par acclamations.

Le Président informe ces deux nouvelles commissions qu'elles devront nommer un nouveau/elle Président/e en interne et par la suite en informer la Greffe municipale et lui-même.

4. Election d'un/e Secrétaire du Conseil Communal

Mme Christine Noverraz, ayant envoyé sa démission pour le poste de Secrétaire du Conseil Communal, doit être remplacée.

Aucun conseiller/ère du Conseil Communal ne s'est manifesté pour le poste. Le Président a reçu un dossier de candidature extérieure : il s'agit de Mme Susete Ulliel (Rosa), habitant à Rolle et ayant vécu à Bursins il y a quelques années en arrière.

Pour la bonne forme et cette candidature étant la seule, le Président la soumet au vote à main levée. Mme Susete Ulliel est élue tacitement et par acclamations. Elle sera assermentée lors du prochain Conseil Communal.

5. Présentation de la Poste

Avenir de l'Office de Poste de Bursins

M. Jean-Daniel Florey, responsable a.i. région Lac Léman ouest fait d'abord une longue présentation générale de la poste, ceci au travers d'un Powerpoint (joint en annexe du PV).

Il passe ensuite la parole à Mme Maude Chollet, spécialiste développement du réseau qui nous parle plus précisément du cas de la poste de Bursins. Suite à des comparaisons effectuées en 2010, 2016 et 2017, l'utilisation de l'office de poste de Bursins est comparativement faible. Suite à cette étude, deux modèles sont proposés :

- 1) Filiale en partenariat : office de poste dans un magasin ou autre.
Le partenaire et la poste partagent les mêmes locaux et exploitent les synergies. Les heures d'ouverture sont généralement plus longues, parfois sans interruption à midi.
Avantages pour le partenaire : une charge de travail moindre pour une plus-value, une gestion simple, une présence renforcée de la Poste et du partenaire et un signal positif adressé à la Population
- 2) Service à domicile : les clients n'ont plus besoin de se rendre au guichet et sont servis sur le pas de la porte pendant la tournée de distribution.
Solution qui permet d'atteindre les clients même dans des régions isolées, va à la rencontre des personnes moins mobiles.

Pour Bursins, la direction de la poste privilégie clairement la Poste en partenariat (modèle 1), pour les raisons suivantes :

- Le modèle correspond à la demande
- Les horaires d'accès à l'offre de la Poste s'améliorent nettement.
- La Clientèle bénéficie des avantages supplémentaires offerts par le partenaire.
- Le site du partenaire et l'infrastructure dans la localité sont renforcés.

Le choix du partenaire est fait sur des bases solides, après enquête et rencontre avec le partenaire.

Pour Bursins, 2 enseignes se sont déjà approchées de la poste : une discussion basique a été engagée, sans plus.

Si aucune solution de partenariat ne pouvait voir le jour, le service à domicile serait utilisé.

La prochaine étape sera de connaître la position de la commune concernant la solution privilégiée (par la poste). En cas d'accord, la poste entamera des recherches sérieuses de partenariat et fera une proposition concrète.

En cas de non accord, une notification officielle de la décision par la Poste. Un recours et une demande d'examen par la PostCom peut être demandé dans un délai de 30 jours. La PostCom examine le cas et émet une recommandation. Survient ensuite la décision finale de la Poste.

Une longue discussion s'ensuit après l'exposé de Mme Chollet. Plusieurs conseillers/ères prennent la parole et expriment leur ressenti personnel. Différentes questions liées au futur partenaire : choix, locaux, bail sont posées. Mme Chollet répond aux questions..

Mme Anne Guisolan parle également de la pétition qui a récolté plus de 1000 signatures et qui reflète l'inquiétude des signataires de n'avoir plus d'office postal à Bursins.

Mme Chollet lui répond simplement qu'elle aimerait bien que sur ces 1000 signataires (personnes), toutes viennent en réalité à la poste.

Le débat pouvant encore durer des heures et finissant par tourner en rond, le Président décide de clore la discussion, tout en rappelant à l'assemblée qu'en fin de compte, c'est la Poste seule qui prendra une décision.

Il remercie M. Florey et Mme Chollet pour leur exposé et les libère de la séance.

(la présentation des représentants de la poste est jointe en annexe de ce PV).

6. Préavis municipal n° 02/2018*Comptes 2017***7. Préavis municipal n° 03/2018***Gestion 2017*

Pour des raisons de simplification, les points 6 et 7 seront mis en discussion et votés en même temps.

Point 6 : Comptes 2017

Se conformant à l'article 93b de la loi sur les communes, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil Communal les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2017, ainsi que le rapport sur les comptes qui explique les différences entre les comptes budgétés et effectifs de l'année 2017.

Les comptes de fonctionnement 2017 se bouclent de la manière suivante :

Revenus	CHF 4'189'901.40
Charges	<u>CHF 4'499'456.62</u>
Excédent de charges	CHF 309'555.22

Le Président lit les conclusions du préavis.

Mme Michelle Gavin, rapporteur de la Commission de Gestion, lit le rapport, qui en conclusion, propose d'accepter les comptes 2017 et d'en donner décharge à la Municipalité, à la boursière, ainsi qu'à la Commission de Gestion.

Le Président remercie la Commission pour son rapport.

Point 7 : Gestion 2017

Se conformant à l'article 93b de la loi sur les communes, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil Communal son rapport sur la gestion de la commune durant l'année 2017.

Le Président lit les conclusions du préavis.

M. Nicolas Gunther, rapporteur de la commission de gestion, lit le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter le rapport de gestion 2017 de la Municipalité, de lui en donner décharge, ainsi qu'à la commission de gestion.

Le Président remercie la Commission pour son rapport.

M. Philippe Parmelin, syndic donne encore des précisions sur les comptes 2017 sous la forme d'un PowerPoint (*présentation jointe en annexe de ce PV*).

Le Président remercie M. Philippe Parmelin, syndic, pour ses précisions et ouvre la discussion sur les deux points.

Point 6 : Comptes 2017 :

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. L'objet est accepté à l'unanimité.

Point 7 : Gestion 2017 :

Quelques conseillers demandent des précisions quant à la gestion des biens et bâtiments communaux. M. Philippe Parmelin, syndic, leur répond à satisfaction.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. L'objet est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal n° 04/2018

Arrêté d'imposition 2019

Conformément aux dispositions de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil Communal le projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2019.

La Municipalité se base sur le résultat des comptes 2017 qui viennent de vous être présentés et qui se soldent par un excédent de charges de CHF 309'555.22.

Ne connaissant pas les répercussions de la RIE III, la Municipalité a décidé de maintenir le taux actuel de 71% de l'impôt cantonal de base pour l'année prochaine et précise que les autres postes de l'arrêté d'imposition restent inchangées.

Le Président lit les conclusions du préavis.

M. Serge Clément, président de la commission des finances, lit le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président remercie la commission pour son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. L'objet est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal n° 05/2018

Demande de crédit extrabudgétaire pour le prolongement du trottoir le long de la route de l'Etraz (En Bourdouzan)

Depuis plusieurs années, la Municipalité poursuit par étape les travaux d'aménagement routiers, conformément au plan général adopté en 2003.

L'urbanisation de la sortie Ouest du village, conformément au plan de quartier « En Bourdouzan » s'achèvera cette année par la construction du dernier immeuble sur la parcelle n° 98, propriété de C. Chabloz et S. Chiovini, Sàrl.

La densité des logements concernés dans ce quartier nécessite la sécurisation des accès piétonniers et en particulier pour les enfants qui rejoignent les arrêts de bus scolaires.

Dans ce but, la Municipalité envisage de prolonger le trottoir en amont de la route de l'Etraz depuis l'immeuble PPE la Vigneronne, parcelle 100, et la PPE Bourdouzan, parcelle n° 97, soit environ 150 mètres, comme indiqué sur la photo en rouge.

Dans le courant de l'été, ce tronçon de nouveau trottoir sera soumis à une enquête publique de 30 jours, selon la Loi cantonale sur les Routes.

Les travaux seront réalisés au printemps 2019, en même temps que les aménagements extérieurs de la parcelle n° 98 actuellement en construction.

Le Président lit les conclusions du préavis.

M. Serge Clément, président de la Commission des finances, lit le rapport qui, en conclusion, recommande de rejeter le préavis tel que présenté.

Le Président remercie M. Clément pour sa lecture. Le Président profite de rappeler à toutes les commissions, qu'elles doivent impérativement informer la Municipalité des dates de réunions, ceci afin que les municipaux concernés par les préavis puissent les rencontrer et répondre à toutes les questions avant le Conseil et que le rapport puisse être établi en toute connaissance de cause. Il ouvre la discussion.

M. Philippe Parmelin, syndic, apporte encore des précisions au niveau du préavis et répond aux questions émises par la Commission dans leur rapport. Il tient à préciser également que la commune est responsable d'offrir la sécurité à tous ses habitants et qu'un passage piétons ne peut être fait dans cette zone selon les règlements en la matière et que la collectivité peut supporter le coût de ces travaux.

M. Nicolas Péclat, habitant dans la zone concernée depuis deux ans, apporte son point de vue : directement concerné, il souhaite vivement que le Conseil accepte le préavis de la Municipalité. Il parle de notion d'urgence au niveau de la sécurité. Il termine en citant le cadre légal de la Constitution fédérale au niveau de la sécurité des enfants. Il ne s'exprime pas uniquement à titre personnel, mais également pour les autres habitants du quartier impliqué.

Plusieurs conseiller/ères prennent la parole.

Mme Anne Guisolan demande pourquoi la commission de construction n'a pas été sollicitée, étant plus à même de régler certains détails techniques. M. Joël Martin aurait souhaité voir plusieurs soumissions et non pas qu'une. M. Raymond Sauter demande si oui ou non la Commune peut supporter la charge financière de CHF 150'000.— ?

M. Philippe Parmelin, syndic, répond que le choix des soumissions, ainsi que l'adjudication des travaux, sont du ressort de la Municipalité et non du rôle de la commission des Finances. La Commune peut supporter le coût de CHF 150'000.--. Il précise également que c'est un réaménagement et non une construction. Le Conseil Communal est sollicité pour le financement du projet et non pour le déroulement des travaux.

Plusieurs autres conseillers/ères prennent la parole. Le président et M. Philippe Parmelin, syndic, répondent à satisfaction.

Le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. Le préavis est accepté avec deux abstentions.

10. Communication des délégués aux associations intercommunales

Monsieur Christian Parmelin, délégué du Conseil communal au Conseil régional du district de Nyon, prend la parole.

Le Conseil intercommunal du Conseil régional a tenu sa première séance de l'année le 19 avril 2018 à Begnins. Mme Michelle Gavin a été assermentée à cette occasion en qualité de déléguée suppléante du Conseil Communal de Bursins. L'assemblée a adopté le préavis du Comité de direction portant sur une demande de crédit de CHF 1'972'840.—pour la réalisation d'investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes. Cette somme correspond à la part dévolue au Conseil régional à la réalisation de divers travaux d'aménagement incombant à Télé-Dôle SA pour assurer la pérennité du domaine skiable de la Dôle. M. P.-A. Schmidt, syndic de Mies, a été élu au comité de direction et s'est vu attribuer le dicastère de la communication. Le Conseil intercommunal a enfin soutenu une interpellation de la Sous-région Jura-Lac visant la nomination d'une commission chargée d'étudier le système de financement du DISREN et de soumettre ses observations au Comité de Direction.

La seconde séance tenue le 14 juin 2018 à Gingins a été consacrée aux élections statutaires et à l'adoption des comptes de l'exercice 2017, lesquels se soldent par une perte de CHF 2'156.—après prélèvements sur le fonds de réserve en phase avec le budget.

Le Conseil intercommunal a adopté une résolution visant à demander le maintien du Centre de Recherches Agroscope menacé de fermeture sur le site de Changins. Il a accepté un postulat tendant à la mise en œuvre d'une démarche participative régionale concernant le pôle nature de la Givrine. La discussion a également porté sur la refonte du système de gestion des urgences médicales sur la Côte qui serait dorénavant confiée à une fondation. Pour terminer, l'assemblée a élu Mme Gudrun Russig, municipale à Signy au Comité de direction. Enfin, le poste de secrétaire général du Conseil Régional du district de Nyon est à repourvoir pour le début de l'année prochaine, suite au départ à la retraite du titulaire.

La prochaine séance aura lieu le 27 septembre 2018 à Le Vaud.

Le Président remercie M. Ch. Parmelin pour son exposé.

Mme Marinella Page, municipale, présente, en complément, un power-point concernant la synthèse pour 2017 du Conseil Régional du district de Nyon à l'attention des communes (*cette présentation est jointe en annexe de ce PV*).

Le Président remercie Mme Page pour sa présentation.

Mme Anne Guisolan, déléguée pour ENJEU, informe que, lors de la séance du mois de juin 2018, les comptes 2017 ont été approuvés. Dans l'ensemble, bonne gestion et tenue des comptes.

L'inauguration du Collège de Gilly a remporté un franc succès et a conquis l'ensemble de la population.

Le Président remercie Mme Guisolan pour son exposé.

11. Communication de la Municipalité

M. Philippe Parmelin, syndic, informe qu'une visite des alpages aura lieu le mardi 4 septembre 2018 pour les commissions de gestion et des finances. Les membres de ces deux commissions recevront durant le mois de juillet une invitation. Cette sortie est l'occasion de voir ce qui a été fait et entrepris au niveau des infrastructures des chalets d'alpage.

Il demande, ensuite à chacun et chacune de réfléchir et de donner son ressenti suite à l'intervention et présentation de deux représentants de la Poste quant à l'avenir de la Poste de Bursins, lors du prochain conseil.

Mme Laurence Pinel, municipale en charge de la déchèterie, informe que deux nouvelles filières pour le tri des déchets, seront mises en place à la déchèterie, à savoir :

- déchets organiques (bio-déchets – restes de repas crus et cuits)
- plaques en « Sagex » contenues dans les emballages.

Les habitants recevront prochainement un tout-ménage relatif à ce sujet.

12. Communication du bureau

Pas de communication de la part du bureau

13. Divers et propositions individuelles

M. Christian Parmelin demande si la secrétaire du Conseil Communal va être remerciée pour son travail ?

Le Président lui répond que c'est prévu en fin de séance...

Mme Anne Guisolan informe les membres du Conseil que l'Entraide de Rolle et environs recherche des bénévoles pour la distribution des repas et le transport des personnes. Elle se tient à disposition pour des renseignements complémentaires.

M. Serge Clément demande à qui appartient la remorque garée constamment sur l'emplacement réservé aux deux-roues du parking situé devant l'école ? De plus en plus de deux-roues se plaignent qu'ils ne peuvent pas se garer

M. Philippe Parmelin, syndic, lui répond que cette remorque appartient au locataire de la maison de M. Reynald Parmelin ; qu'effectivement celle-ci n'a rien à faire à cet endroit. La Municipalité prend note de cette remarque et fera le nécessaire : un courrier sera envoyé au propriétaire de cette remorque lui signifiant que l'emplacement est réservé aux deux-roues exclusivement et que sa remorque doit être déplacée et mise à un autre endroit.

M. Christian Parmelin demande l'avancée des tractations concernant l'acquisition de 20'000 m2 de terrain pour la création d'une zone artisanale ?

M. Philippe Parmelin, syndic, lui répond que les tractations entre la SOFREN (Région de Nyon) et le Canton sont toujours en cours et très longues. De plus, le Canton est entrain de mettre en place un système de gestion des zones d'activités (SGZA) sur l'ensemble du territoire cantonal qui ralenti aussi la procédure.

Mme Dorothée Prod'hom demande quelles sont les procédures à suivre pour que la commission de construction devienne une commission construction/urbanisme ?

Pas de réponse à donner pour l'instant.

M. Christian Parmelin demande comment est conclu le bail de l'auberge communale ?

M. Philippe Parmelin, syndic, lui répond que le bail est conclu d'année en année, exception faite si le tenancier actuel trouve un repreneur dans l'année et rompt son contrat de bail, ce qui pour l'instant n'est pas le cas.

Avant de clore la séance, le Président remercie Mme Christine Noverraz, secrétaire démissionnaire du Conseil Communal pour tout le travail effectué et lui remet un magnifique bouquet de fleurs de la part de la Municipalité et du Conseil.

Plus personne ne demandant la parole, le Président souhaite à toutes et tous un bel été et clôt la séance à 21h45.

Bursins, le 13 septembre 2018

Le Président



La Secrétaire

